



Commune de MORTROUX

Procès-Verbal
Séance du 22 mars 2021

Le conseil municipal de Mortroux s'est réuni en session ordinaire le vingt-deux mars deux mil vingt et un à la mairie à vingt heures, selon convocation du 18/03/2021, sous la présidence du maire, Mr Guy Marsaleix.

Monsieur Florent Gaume a été désigné secrétaire de séance.

Présents :

Messieurs Marsaleix Guy, Mercier Stéphane, Meignat Emmanuel, Poissonnier Franck, Dindault Gérard, Gaume Florent, Yvernault Thibault et Mesdames Bouzet Maryse, Delcuze Karine, Diaz Florence, Hilaire Marivonne

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 25 février 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

néant

2021-007

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES ET CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des demandes de subventions reçues et donne la liste des organismes de regroupement auxquels participe la commune financièrement.

Après en avoir délibéré hors de la présence de Mme Bouzet et Mr Marsaleix présidents d'associations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les contributions et subventions suivantes, pour l'exercice 2021 :

- Contributions aux organismes de regroupement (compte 65548): 1 700 €
 - SDEC : 210 €,
 - Evolis 23 : 250 €,
 - Mission assistance technique du Conseil Départemental : 200 €,
 - Sur délibération : 1040 €
- Les subventions suivantes (compte 65748) : 2 100 €
 - Club du 3^{ème} âge : 200 €,
 - Amicale Laïque de Mortroux : 250 €,
 - Anciens combattants de Mortroux : 250 €,
 - Comité de Jumelage de Mortroux : 350 €,
 - CVAD : 224,80 € (281 hab x 0.80€),
 - Service de soins infirmiers à domicile : 150 €,
 - Ecole de pêche de la Petite Creuse : 50 €,
 - Association des lieutenants de loupeterie de la Creuse : 50 € sur demande,
 - Sur délibération : 575,20 €

2021-008

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget eau et assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021-009

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M MEIGNAT Emmanuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M MARSALEIX Guy, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		64 944,23	9 318,45		0,00	55 627,78
OPERATION DE L'EXERCICE	51 368,85	68 889,70	32 226,34	31 383,28	83 595,19	100 272,98
	0,00	17 520,85	843,08	0,00	0,00	18 877,79
TOTAUX	51 368,85	133 833,93	41 542,79	31 383,28	83 595,19	155 900,78
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	82 465,08	10 159,51	0,00	0,00	72 305,57

BESOIN DE FINANCEMENT	10 159,51
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00
RESTES A REALISER	
BESOIN DE FINANCEMENT (RESTES A REALISER)	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT	0,00
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT	10 159,51
EXCEDENT TOTAL DE FINANCEMENT	0,00

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 10 159,51 € au compte 1068 (investissement) et de 72 305,57 € au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement capitalisé

Hors de la présence de Monsieur Guy MARSALEIX, Maire, **le conseil municipal approuve à l'unanimité**, le compte administratif du budget annexe eau et assainissement 2020.

2021-010

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de **10 159,51 €** au compte 1068 (investissement) excédent de fonctionnement capitalisé et **72 305 €** au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

2021-011

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 pour le budget annexe de l'eau et l'assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 142 888 € pour la section de fonctionnement et 49 798 € pour la section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau et l'assainissement comme définit ci-dessus.

2021-012

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget général du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2021-013

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M MERCIER Stéphane délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M MARSALEIX Guy, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EX- CEDENT	OU DEFICIT	OU EX- CEDENT	OU DEFICIT	OU EX- CEDENT
RESULTATS REPORTES		24 544,42		31 869,50		56 413,92
OPERATION DE L'EXERC.	291 085,24	298 145,13	204 626,23	200 524,12	495 711,47	498 669,25
	0,00	7 059,89	4 102,11	0,00	0,00	2 957,78
TOTAUX	291 085,24	322 689,55	204 626,23	232 393,62	495 711,47	555 083,17
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	31 604,31	0,00	27 767,39	0,00	59 371,70

BESOIN DE FINANCEMENT	0,00
EXCEDENT DE FINANCE- MENT	27 767,39
RESTES A REALISER	2 681,76

Hors de la présence de Monsieur Guy MARSALEIX, Maire, **le conseil municipal approuve à l'unanimité**, le compte administratif du budget général 2020.

2021-014

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 31 604,31 € au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

2021-015

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de ne pas augmenter les taux de référence des taxes directes locales pour 2021,
- fixe pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	12,54%	35,47%
Taxe foncière sur non bâti	53,48%	53,48%

2021-016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 pour le budget général qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **318 493 €** pour la section de fonctionnement et **129 142 €** pour la section d'investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2021 du budget général comme définit ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21 h 30,
A Mortroux, le 29 mars 2021.